



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (22): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (01): Monsieur Philipson FRANCFORT,

Etaient représentés (06) : Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON, Madame Nadia NEGRIT, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (04): Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°01-15-2018
Autorisation d'intégrer l'EcoQuartier « Cœur de Grippon »
au plan national « ACTION CŒUR DE VILLE ».

« Le Plan Action Cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières. Basé sur une approche globale, le plan « Action cœur de ville » s'articule donc autour d'un ensemble de mesures pour aider les communes et les intercommunalités à mobiliser l'expertise et les ressources nécessaires à leurs projets, notamment en simplifiant et en facilitant leurs démarches via un guichet unique pour les demandes de financement. Il propose également des mesures en faveur des commerces, activités économiques et de services ; les propriétaires et les locataires en centre-ville ; les promoteurs immobiliers et les bailleurs, ainsi que les résidents et les visiteurs ».

Ce programme lancé le 15 décembre 2017, est destiné à revitaliser les villes moyennes et correspond aux enjeux de l'EcoQuartier « Cœur de Grippon ».

Accompagnement et moyens mis en œuvre, les premières mesures du plan « Action Cœur de ville » sont destinées à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes.

Intérêts pour le projet « Cœur de Grippon » :

Le programme action cœur de ville est doté de plus de 5 milliards d'euros pour les 5 prochaines années. Ces financements porteront aussi bien sur les études opérationnelles que sur les travaux d'investissement.

La signature du contrat Plan Action cœur de ville va sécuriser financièrement et techniquement la rénovation du «Cœur de Grippon» qui est estimée à environ 30 Millions d'euros pour les 10 prochaines années s'agissant des équipements publics (trottoirs, assainissement, enfouissement, ...).

L'appui et la participation de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CANGT, d'ACTION LOGEMENT, de l'ADEME, de l'EPFL, du SyMEG, de la CDC et de l'AFD notamment, seront nécessaires et devront se concrétiser par la signature d'une convention cadre d'accompagnement.

Une signature dès cette année du plan national action cœur de ville, ferait de Cœur de Grippon et de la ville Morne-à-l'Eau une des premières collectivités de Guadeloupe engagées dans ce programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte des EcoQuartiers signée par la collectivité pour le lancement de l'EcoQuartier du Bourg Cœur de Grippon,

Vu l'Agenda 21 local France de la ville de Morne-à-l'Eau - action 159 portant création de deux EcoQuartiers,

Vu la délibération du 28 décembre 2016 arrêtant le schéma directeur de l'EcoQuartier du centre bourg,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt pour le Plan ACTION CŒUR DE VILLE lancé le 15 décembre 2017,

Oùï l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'autoriser le maire à faire acte de candidature pour le projet « Cœur de Grippon » au titre du plan Action Cœur de Ville ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à lancer toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires et actes, administratif ou notarié, se rapportant à cette affaire ;

Article 3 : le maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

**Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,**

Le Maire, **Philipson FRANCFORT**
1^{er} Adjoint du Maire
SÉCURITÉ - TRAVAIL
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PARC AUTOMOBILE

“ Pour le Maire empêché ”



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le. *07 mars 2018*.....

Formalités de publicité

Effectuées le. *09 mars 2018*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

